

Proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 3 229 000 francs destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofor: centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre Versoix (47);
- d'un crédit de 500 000 francs destiné à la liaison informatique entre le réseau de la Ville de Genève et Richelien situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

L'un des objectifs stratégiques du rattachement du service d'assistance et de protection de la population (SAPP) au service d'incendie et de secours (SIS) au 1^{er} janvier 2009 est la création à Richelien d'un centre de compétences en matière de formation (Cecofor) dans les domaines d'activités de la protection de la population.

Il s'agit aujourd'hui de doter ce site de technologies et de moyens de formation modernes afin de mettre à disposition des pompiers professionnels et volontaires des moyens d'instructions adéquats.

Historique de l'opération

Le projet de loi du 24 juillet 2008 (PL 10305) prévoit la délocalisation de l'OCAN (Office cantonal de l'automobile et de la navigation) et de la fourrière cantonale sur le site de la sécurité civile à Bernex.

La création du Cecofor est donc un objectif d'autant plus stratégique que les bâtiments des nouvelles affectations pourraient être érigés sur l'emplacement même de la piste d'exercices de la sécurité civile.

Par voie de conséquence, l'actuel centre cantonal de formation de la sécurité civile ne pourra pas moderniser et développer ses installations aujourd'hui obsolètes. On sait également que le développement par l'armée du centre de formation d'Epeisses est repoussé de plusieurs années.

Les pompiers professionnels et volontaires ne disposent donc pas actuellement d'un site de formation correspondant à leurs besoins.

Notice historique

Le centre de formation de Richelien a été construit dans les années 80 pour les besoins de la protection civile; il n'a jamais fait l'objet de travaux de modernisation.

Il ne répond plus aux besoins actuels des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. La piste d'exercices, vieille de 20 ans, doit faire l'objet d'une réfection complète pour permettre les exercices de pénétration dans le feu (avec ou sans véhicule). Cette réfection inclut une amélioration du système de canalisations servant à récupérer les eaux d'extinction.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

La proposition répond à la demande du Conseil administratif du 17 septembre 2008. Ce dernier approuve le principe de dépenses prioritaires permettant de mettre en place en 2009 un centre de compétences en matière de formation dans les domaines d'activités de la protection de la population (à noter l'existence d'une pétition - P 1667 A - contre l'implantation du SAN à Bernex sans concertation).

Exposé des motifs

Les justifications des investissements à prévoir sont multiples.

Dès la mise en place des premiers moyens indispensables de formation au centre d'instruction de Richelien, le SIS pourra libérer les locaux qu'il occupe dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC) pour son école de formation actuelle.

Par ailleurs, le SIS n'aura plus besoin de payer pour utiliser les moyens de formation de l'institut IFOPSE en France voisine (40'000 francs pour un cours à l'IFOPSE) ou de prévoir des échanges de prestations pour utiliser ceux du CERN.

La protection civile, quant à elle, sera à même d'instruire efficacement des formations rapidement engageables, prévues par la future loi d'application cantonale de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (projet de loi d'application des dispositions fédérales en matière de protection civile - PL 10158A, article 5).

Il existe de multiples projets concrets dont le succès dépend de l'existence d'un centre de formation adéquat. En voici les principaux :

- Richelien doit accueillir, dès 2009, l'école latine de formation des sapeurs-pompiers professionnels, suite à la reconnaissance officielle de cette profession depuis mars 2008. Des dispositifs de formation (conteneurs de feu, mur de feu, place de désincarcération ...) doivent être implantés dans le centre.
- Richelien, certifié par la SUVA depuis l'automne 2008, est prévu comme centre de compétences pour délivrer le permis de grutier, au profit de l'ensemble des partenaires de la protection de la population.
La partie théorique de l'auto-école du SIS, voire de l'Administration municipale, doit pouvoir également s'installer au Cecofor.

- La participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, qui nécessite une formation continue de centaines d'intervenants, suppose également l'existence d'un centre de formation performant (pour rappel, le crédit d'environ 5 millions a été voté le 16.01.2008 - PR-569).

Indépendamment des besoins des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, la modernisation du centre de Richelien permettra aussi d'améliorer la formation des collaborateurs de la Ville de Genève, notamment dans le cadre des cours destinés aux équipes de sécurité des bâtiments ou à la formation continue des agents de sécurité municipaux.

Un programme de cours est également destiné aux mesures pour la santé et la sécurité au travail (cours de prévention des accidents, cours pour la prévention des risques psychosociaux, etc.).

L'existence du Cecofor permettra aussi d'orienter le site de formation sur le plan international. La protection civile de la Ville de Genève a en effet initié des partenariats avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC).

Une synergie entre Richelien et Ecogia, le centre de formation de la Croix-Rouge, existe déjà (cours sanitaires au profit des délégués du CICR, mise à disposition de la piste d'exercices pour les journées de formation des délégués du CICR).

Cette synergie pourrait à moyen terme être développée par le partage des ressources et la réactivation de l'idée de création d'une équipe de volontaires aptes à intervenir à l'étranger en cas de catastrophes.

Un dossier complet sur les aménagements à prévoir à Richelien a été établi. Des dépenses importantes sont prévues, mais ne peuvent être engagées toutes en même temps.

Pour initier dès 2009 la mise en place d'un centre de compétences de formation doté de technologies de formations modernes, il est indispensable de procéder à des dépenses prioritaires, par le biais de la présente proposition de crédit.

Si tous les moyens de formation souhaités ou tous les aménagements envisagés ne peuvent être pris en compte immédiatement, il est essentiel de valider les investissements les plus urgents.

Obligations légales et de sécurité

La présente demande respecte la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et la loi sur les forêts.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Pour développer le niveau de formation des pompiers et garantir la sécurité de nos concitoyens, les travaux suivant sont prévus au Cecofor:

Extension de deux places extérieures d'exercices

Une place en béton doit permettre le travail de désincarcération, et une autre en tout-venant permettra les exercices avec extincteurs. Les exercices de nuit sont envisageables avec des mâts d'éclairage.

Fosse d'exercices

La mise en place d'une fosse d'exercices de 3,5 mètres de profond a pour but l'entraînement aux exercices d'étayage et de désincarcération en fouilles.

Conteneurs à combustion à bois

Ces conteneurs équipés de systèmes de filtrage des fumées doivent permettre de former les sapeurs-pompiers à l'intervention (backdraft ou flash-over), en respectant les normes de protection de l'environnement. Une plate-forme d'accès est à créer pour la mise en œuvre des exercices.

Simulateur pour les exercices de pénétration

Pour la formation continue des équipes d'intervention à la pénétration dans les immeubles de logements, il est prévu de créer un simulateur d'appartements avec des conteneurs maritimes, posés sur des pieds non fixés au sol. Un système d'enfumage et de lumières éclairs est disposé dans les conteneurs pour les exercices.

Réfection de la zone de décombres

La piste d'exercices, vieille de 20 ans, doit faire l'objet d'une réfection complète pour permettre les exercices de pénétration dans le feu (avec ou sans véhicule). Cette réfection inclut une amélioration du système de canalisations servant à récupérer les eaux d'extinction.

Rehaussement de la maison d'exercices existante

Les deux maisons d'exercices existantes datent de la construction du centre de Richelien. Elles ne répondent plus aux nouveaux exercices de formation. Une des maisons sera surélevée de 6 mètres avec un toit en tuile. Ceci permettra la mise en œuvre des échelles de 12 mètres et l'évacuation des personnes par le toit.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

La sécurité est une préoccupation quotidienne de nos concitoyens et l'action des partenaires de la protection de la population, le service du feu et la protection civile notamment, s'intègre dans une politique globale du développement durable (protection des personnes, des biens et des structures de développement, réduction des pollutions, remise en état du cadre de vie).

Depuis début 2008, la profession de sapeurs-pompiers est reconnue par un diplôme fédéral. La reconnaissance de cette profession a pour but de garantir un niveau élevé et certifié de formation des intervenants professionnels dans toute la Suisse.

Pour atteindre ce niveau permettant de faire face aux dangers actuels et futurs qui menacent les personnes et les biens, le SIS met en place à Genève une école romande de formation à Richelien.

Un dossier complet sur les aménagements à prévoir au Cecofor a été établi. Il prévoit des dépenses prioritaires et des investissements à court ou moyen terme.

L'aspect de la protection de l'environnement n'a pas été oublié. Si le centre de Richelien se trouve dans une zone sans habitation à proximité, et qu'il est donc possible d'y déployer des activités de formation sans nuire à la quiétude du voisinage, il est essentiel de garantir le respect des normes de protection de l'environnement, le site se trouvant en zone agricole, proche d'une rivière et d'une forêt.

La Ville de Genève vient d'obtenir l'autorisation d'installer au centre de Versoix deux dispositifs modernes et écologiques de formation, à savoir un conteneur à combustion à gaz et un conteneur à combustion à bois (autorisation de construire APA 29799 du 3 septembre 2008).

Le conteneur à combustion à gaz ne générera aucune pollution, alors que celui à combustion à bois sera doté d'un système de filtrage et de lavage des fumées conforme aux exigences légales en vigueur.

Ces moyens de formation amélioreront notablement la qualité de l'instruction des sapeurs-pompiers, tout en évitant les nuisances de l'actuelle maison de feu de type "protection civile" construite dans les années 80.

Conception énergétique

Ces installations ne sont pas soumises à des concepts énergétiques précis au vu de leurs caractères particuliers. Ils répondront néanmoins à toutes les exigences légales en matière de protection de l'environnement, en particulier en ce qui concerne le traitement des fumées.

Programme et surfaces

Elargissement de la route	310.00 m2
Extension de deux places extérieures d'exercices	1750.00 m2
Fosse d'entraînement	60.00 m2
Conteneurs à combustion à bois et plates-formes	70.00 m2
Simulateur pour les exercices de pénétration	130.00 m2
Réfection de la zone de décombres	408.00 m2

Estimation des coûts selon code CFE

Position
CFE Intitulé Montants HT

A	Terrain	45'000
	Démolition et évacuation de la zone de décombres et traitement des terres	39'000
	Démolition du dallage existant de l'ancienne maison	6'000
B	Travaux préparatoires	163'000
	Installations communes de chantier pour la démolition et le réaménagement du site	158'000
	Adaptations définitives de conduites des conduites d'eaux pluviales (claires)	5'000
F	Terrassements (génie civil)	195'000
	Décapage de la terre végétale et excavation pour les places d'exercices	195'000
G	Travaux par avancement (génie civil)	428'000
	Mise en place des fonds pour les places d'exercices	367'750
	Création d'un mur de soutènement	29'650
	Liaison des places	30'600
I	Installations techniques	61'000
	Liaisons électriques du site	49'400
	Système informatique de traitement des données des caissons	11'600
J	Position libre	14'000
	Mise en effondrement des maisons d'exercices	14'000

K	Canalisations, conduites (génie civil)	71'000
	Mise à niveau des canalisations d'eaux usées et claires	71'000
N	Chaussée, voies (génie civil)	47'000
	Elargissement du chemin d'accès pour les véhicules lourds	47'000
P	Installations d'exploitation	1'032'000
	Construction maison en béton armé de décombres en "A"	342'800
	Construction maison en béton armé de décombres en "Dalles"	290'000
	Rehaussement de la maison d'exercices existante	80'200
	Mise en place de conteneurs d'exercices	40'400
	Mise en places de conteneurs feu bois	98'600
	Système de traitement des fumées	180'000
Q	Equipements d'exploitation	319'000
	Gardes corps de la fosse d'exercices	26'000
	Equipements mobiles et fixes affectés au fonctionnement des conteneurs d'exercices	293'000
R	Ameublement, décoration	15'000
	Panneau signalétique, bancs, poubelles, cendriers	15'000
T	Aménagements extérieurs	135'000
	Mâts d'éclairage	32'000
	Mises en forme du terrain et engazonnement des zones touchées par le réaménagement	83'000
	Plantations d'arbres de différentes essences régionales	20'000
A-U	SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)	2'525'000
V	Frais secondaires (de la construction)	32'000
	Reproduction de documents	15'000
	Panneaux chantier	10'000
	Frais d'autorisation	1'000
	Bouquet de chantier	6'000
W	Honoraires	156'000
	Honoraires des mandataires :	
	ingénieurs civil	130'000
	ventilation	10'000
	géomètre	6'000
	paysagiste	10'000
A-W	SOUS-TOTAL 2 (avant comptes d'attente)	2'713'000
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet	81'000
	Frais de renchérissement sur l'augmentation du coût de la main d'œuvre et des matériaux	
A-Y	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)	2'794'000

Z	TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA) 7.6 %	212'000
	Appliquée sur les positions B à Y	

A-Z	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)	3'006'000
------------	--	------------------

ZZ	FRAIS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	223'000
-----------	---	----------------

ZZ0	Information, concertation	5'000
-----	---------------------------	-------

ZZ1	Prestation des services pour les investissements (5 %)	150'000
-----	--	---------

ZZ2	Intérêts intercalaires	36'500
-----	------------------------	--------

[Taux de la direction de finances et du logement (3.5 % + 0,5 %) x ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) / 2 x durée en mois/12], soit :

$$\frac{4 \times 3'116'000 \times 7}{100 \times 2 \times 12}$$

ZZ3	Fonds d'art contemporain	31'500
-----	--------------------------	--------

1 % de ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2)

A-ZZ	COUT GENERAL DE L'OPERATION	3'229'000
-------------	------------------------------------	------------------

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation du coût" sont ceux du mois de décembre 2008 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le projet de conteneurs d'exercices feu gaz fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 29799-7 déposée le 16 mai 2008 et délivrée le 3 septembre 2008.

Le projet de réaménagement fait l'objet d'une étude de requête en autorisation qui va être déposée dans le courant du mois de janvier 2009.

CONNEXION DU CENTRE DE FORMATION DE RICHELIEU AU RESEAU DE LA VILLE DE GENEVE

Actuellement, le centre de Richelien est connecté au réseau de l'Administration municipale via une ligne louée 17'000 francs par année. La faible bande passante de cette connexion (2Mb/s) ne répond plus aux besoins du centre de formation.

Alors que la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) tisse le réseau de l'Administration municipale avec des fibres optiques (permettant un très haut débit), l'éloignement de Richelien des infrastructures de la Ville de Genève a jusqu'ici été un frein. En l'état, le centre de Richelien ne dispose notamment pas d'un accès avec un débit satisfaisant pour se connecter aux serveurs informatiques de la DSIC, sur le territoire de la Ville de Genève.

L'Etat de Genève et la Ville de Genève, en partenariat, ont désormais l'opportunité d'acquérir un "fourreau" circulant le long de l'autoroute, entre Genève et Nyon, propriété de la société Interoute. Grâce à ce fourreau, dans lequel seraient tirées nos propres fibres optiques, nous pourrions nous rapprocher suffisamment du centre de formation de Richelien, pour ensuite effectuer les quelques travaux de génie civil qui permettraient son raccordement au réseau de l'Administration municipale.

Les coûts de cette installation, estimés à 500'000 francs, sont subdivisés comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Participation de la Ville de Genève à l'acquisition du fourreau "Interoute" (coût total : CHF 1'390'000) | 300'000 |
| • Participation de la Ville de Genève à la pose et au raccordement de la fibre optique (coût total : CHF 400'000) | 100'000 |
| • Travaux de génie civil (aux deux extrémités) pour raccorder le centre de formation de Richelien au réseau de la Ville de Genève | 55'000 |
| • Divers et imprévus (10 %) | 45'000 |

Total : 500'000

Si le partenariat avec l'Etat n'aboutit pas, la Ville de Genève ne pouvant rentabiliser seule l'acquisition de ce fourreau, nous serons contraints de continuer à louer des lignes, mais cette fois plus performantes. Dans cette hypothèse, l'investissement se montera à 60'000 francs (pour l'installation et la mise en service de la ligne), auxquels s'ajouteront 30'000 francs de location par année, à prévoir au budget de fonctionnement (compte 318431, "liaisons informatiques, radios, TV, Internet", sous compétence de la DSIC).

Un bref calcul démontre que, dans le cas présent, il faut un peu moins de 15 ans pour que l'acquisition soit rentabilisée par rapport à la location de lignes. Compte tenu de la durée de vie des fibres optiques (largement supérieure à 15 ans) et des meilleures performances de nos propres infrastructures relativement à celles offertes par les opérateurs (partagées entre leurs clients), la DSIC préconise l'acquisition du fourreau "Interoute", en partenariat avec l'Etat.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront 7 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est décembre 2009.

Référence au quatrième plan financier d'investissement

Cet objet est inscrit dans la liste des projets non planifiés du quatrième plan financier d'investissement 2009 - 2020 sous le N° 073-030-02.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

-	Frais de fonctionnement	63'000
-	Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	20'000
-	Salaire concierge	63'000
-	Recette de location du centre de formation (en déduction)	- 10'000
Total		136'000

Charge financière annuelle sur 3'2290'000 francs comprenant les intérêts au taux de 3.5 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités	388'260
--	---------

Charge financière annuelle sur 500'000 francs comprenant les intérêts au taux de 3.5 % et l'amortissement au moyen de 8 annuités	72'740
--	--------

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service d'incendie et de secours

Le service gestionnaire du crédit informatique est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Proposition du Conseil administratif, du 17 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3'229'000 francs destiné au réaménagement du centre de formation de Richelien (Cecofof : centre de compétences en matière de formation) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3'229'000 francs.

Art. 3. - Un montant de 31'500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Proposition du Conseil administratif, du 17 décembre 2008, en vue de l'ouverture d'un crédit de 500'000 francs destiné à assurer la connexion du centre de formation de Richelien au réseau de la Ville de Genève, situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47).

Art. 2 - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500'000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de 2011 à 2018.

Annexes : deux plans d'implantation



Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Architecte

Fabrice Bonnet

25, rue du Stand
1204 Genève

 A. CONSTRUIRE
 A. DEMOLIR

Projet : **Centre de la Protection civile de Richelien**
Remplacement "maison de feu" / caissons d'entraînements
128, route de l'Etraz

Echelle : 1:1000
Fichier DWG : 081024-Exe containers feu.dwg

Fichier Scan : -

Imprimé le : -

Dessiné le : 27.02.2008

Modifié le : 27.11.2008

Modification :

réf. : -

par : FBO

par : MM

N° de projet : - N° de plan : 010 Indice : D
Plan : **Demande d'autorisation : plan d'implantation**
Projet

plan AUTOR implantation containers bois





Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Architecte

Fabrice Bonnet
25, rue du Stand
1204 Genève

 A CONSTRUIRE
 A DEMOLIR

Projet : Centre de la Protection civile de Richelien
Remplacement "maison de feu" / caissons d'entraînements
128, route de l'Etraz

N° de projet : - N° de plan : 010 Indice : D

Plan : Demande d'autorisation : plan d'implantation
Projet

Echelle : -
Fichier DWG : 081024-Exe containers feu.dwg
Fichier Scan : -
Imprimé le : - réf. : -
Dessiné le : 27.02.2008 par : FBO
Modifié le : 27.11.2008 par : MM
Modification : plan AUTOR implantation containers bois

